

# Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)

## Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble

Une **démarche** d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations **menée conjointement par l'État et la Région Grand Est et associant la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA)**. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional, il porte le nom de **Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)**. Ces PTRTE incarnent le **partenariat inédit de l'Etat et du Conseil Régional** qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du **Business Act** et du **Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance Etat-Région approuvé le 17 décembre 2020 en séance plénière (délibération n°20SP-2065), et signé le 30 mars 2021 par l'Etat et la Région.

## 1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat et la Région

Une volonté commune de l'Etat et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).

Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :

- Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, l'Etat et ses opérateurs (et le Département le cas échéant) ;
- Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.

Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'Etat et la Région :

**3 orientations stratégiques** à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
- **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
- **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et 3 sujets transversaux :

- le déploiement des usages du **numérique**
- les **synergies inter-territoires** et interrégionales
- les **dynamiques transfrontalières**

**Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**

- Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
- Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
- Au niveau infrarégional : CPIER Massif des Vosges, Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)...
- Au niveau départemental : Une cohérence avec la politique de soutien aux territoires de la Collectivité Européenne d'Alsace, au travers des contrats départementaux dans le Bas-Rhin et de la Politique de développement territorial dans le Haut-Rhin poursuivis en 2021. La CEA élaborera une politique d'accompagnement des projets de territoire qui sera définie d'ici fin 2021.

## 2. Portée et contenu du Pacte de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble au 30/06/2021

### Périmètre géographique de contractualisation

Le Pacte couvre donc l'EPCI : Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble  
Formant partie du PETR Bruche Mossig  
Ce périmètre regroupe 24 communes pour une population de 24 544 habitants.



## Convergence progressive des contractualisations préexistantes

### Contrats de référence intégrés dans le PTRTE

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature	Echelle
Territoire d'Industrie	19/11/2019	Alsace Centrale
Contrat de ruralité	26/06/2017	Pays BMP : CCMV, CCVB, CCRMM, CCPV
Programme Leader GAL Bruche Mossig Piémont	12/2016	PETR Bruche Mossig
OCM du Commerce, de l'Artisanat et des Services	06/11/2014	CCPV
Convention France Services	18/02/2020	CCMV
Contrat Local de Santé	En cours	CCMV
Petites Villes de Demain	21/05/2021	CCMV
PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)	En cours - 2021	PETR Bruche Mossig

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

## Stratégie de développement du territoire

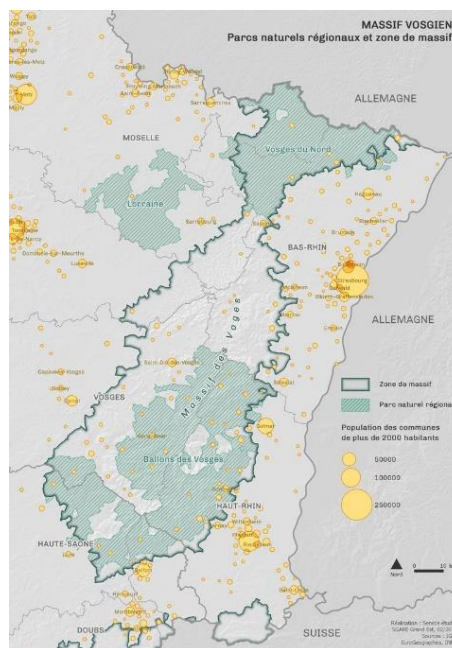
### Stratégie inter-PTRTE

#### MASSIF DES VOSGES

La partie ouest du territoire fait partie du massif des Vosges au titre de la loi dite « montagne ».

Un projet stratégique a été élaboré afin de répondre aux **grands enjeux du massif** : une baisse démographique, des ressources en eau fragiles, des inquiétudes sur la forêt, une agriculture spécifique, une attractivité touristique à maîtriser, des mobilités et accès aux services contraints.

Le Massif des Vosges bénéficie de **53,36 millions d'euros**, crédits dédiés de l'État et des Régions pour la période 2021- 2027, pouvant être abondés par des fonds européens (FEDER) et un nouveau programme national pour la montagne.



L'ambition affichée, transition écologique, adaptation au changement climatique et résilience, est déclinée en cinq grandes priorités :

1. Connaître et faire connaître les **enjeux du changement climatique** et de la **fragilité de l'environnement** montagnard
2. Préserver les **ressources naturelles** et préparer la **résilience des écosystèmes** de montagne aux défis environnementaux et climatiques : *préserver l'eau, le sol, la forêt, la biodiversité, développer les énergies renouvelables, maîtriser les risques*
3. Adapter l'**activité économique** aux transitions écologiques et soutenir de **nouveaux modèles économiques résilients** en montagne : *soutenir la filière bois, l'agriculture de montagne, le tourisme de montagne face au changement climatique, préserver le tissu économique local*

4. Adapter l'**organisation du territoire** et les **équipements publics** aux besoins des populations de montagne : *préserver la qualité de vie montagnarde, regagner des habitants, mobiliser les ressources internes*
5. Une **gouvernance renouvelée** en développant le travail en réseau, en écosystème projet pour porter le changement et la politique de transition : *travailler les liens ville-montagne, coopérer avec les autres massifs (notamment frontaliers)*

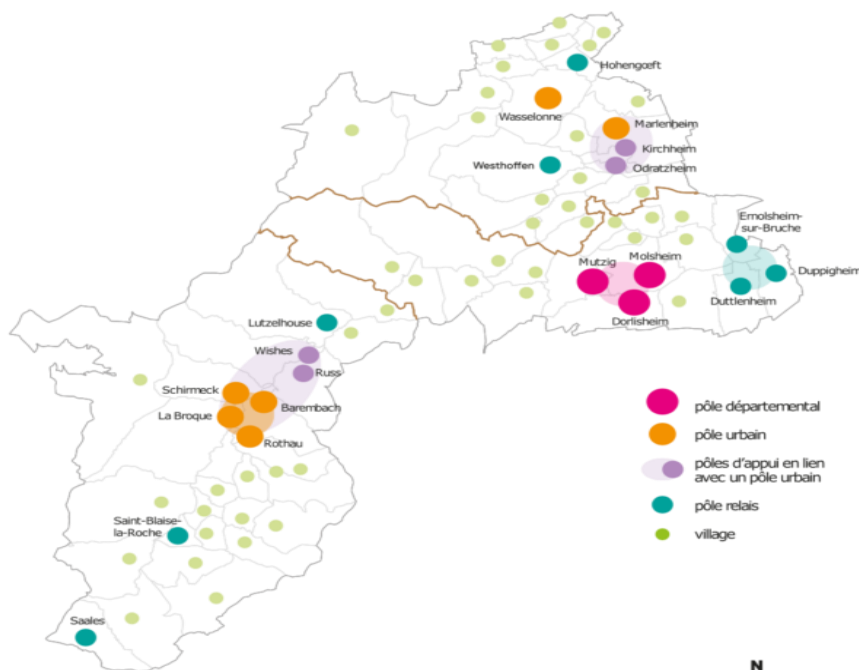
## TERRITOIRE BRUCHE MOSSIG

Les 3 communautés de communes de la vallée de la Bruche, de la région de Molsheim Mutzig et environs, de la Mossig et du Vignoble sont membres du PETR Bruche Mossig.

Ce dernier a la compétence d'élaboration et de mise en œuvre du SCoT Bruche Mossig, ainsi que l'élaboration du PCAET. Il porte également l'animation et la gestion du programme Leader du GAL Bruche Mossig Piémont, d'un espace info énergie (réseau FAIRE/ SARE) et de la pépinière Tremplin Entreprises. Il a initié des actions en faveur de la transition énergétique et du développement économique du territoire.

## SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Bruche-Mossig a été arrêté le 18 décembre 2019. La stratégie adoptée par les élus vise à répondre aux évolutions de la société en préservant les ressources et les richesses qui fondent l'attractivité de leur territoire. Dans un contexte de mondialisation, de changement climatique et de recomposition de l'action publique sur les territoires, le renforcement des liens entre plaine, piémont et montagne a été au cœur des enjeux visant à promouvoir un territoire structuré et solidaire.



Carte établie par l'ADEUS

**Sur le plan économique**, le territoire Bruche-Mossig est pourvoyeur d'emplois, attractif pour les entreprises et moteur à l'échelle de la région. L'emploi y a globalement bien résisté, surtout dans la plaine. La confortation de ce dynamisme, générateur d'emplois et de richesses, est un enjeu majeur pour l'ensemble du territoire. Toutefois, au regard des enjeux environnementaux et des risques d'inondation, le territoire doit réorienter sa stratégie pour optimiser ses réserves foncières mobilisables afin de répondre à l'enjeu d'accueil d'entreprises, ainsi qu'aux besoins d'extension pour maintenir les entreprises présentes.

Le tourisme est un gisement potentiel d'emplois et de développement économique du territoire. Ce dernier dispose d'une grande variété de témoignages historiques, de paysages et de sites de pratiques sportives et de loisirs facilement accessibles depuis le cœur de l'Eurométropole, les agglomérations alsaciennes et vosgiennes, voire du Rhin Supérieur. Outre les enjeux de préservation et de valorisation de ces ressources non délocalisables, l'enjeu repose pour partie sur l'amélioration de l'hébergement.

L'offre commerciale est bien étoffée, avec plusieurs zones commerciales qui maillent le territoire Bruche-Mossig et rayonnent sur les territoires voisins. L'enjeu n'est donc plus de créer de nouvelles zones mais de consolider le commerce de proximité, notamment dans les cœurs de villes et villages. En ce sens, il s'agit de renforcer les polarités commerciales existantes et de maintenir le commerce en centre-ville et village. A noter que toutes les communes identifiées comme élément d'un « pôle urbain » ou d'un « pôle départemental » dans le SCoT, à savoir Wasselonne, Marlenheim, Molsheim, Mutzig, Dorlisheim, Schirmeck, La Broque, Barembach et Rothau, ont été retenues au titre du programme *Petites Villes de Demain*.

**Sur le plan des équipements**, les pôles urbains offrent un panel complet d'équipements publics, culturels et de services structurants bénéficiant à l'ensemble du territoire, avec un rayonnement à l'échelle départementale pour Molsheim-Mutzig-Dorlisheim et à l'échelle de leur bassin de vie pour Marlenheim, Wasselonne, Schirmeck-La Broque-Rothau-Barembach. De plus, le territoire Bruche-Mossig dispose de la seule station de ski du Bas-Rhin. Cependant, au-delà de cet équipement symbolique, les équipements de loisirs (sportifs et culturels) sont bien moins abondants dans les vallées qu'en plaine. Certains villages de montagne disposent d'une offre plus limitée, voire inexistante, d'où un enjeu de mutualisation et d'accessibilité aux équipements existants lorsqu'ils sont absents sur un secteur.

**Sur le plan de la mobilité**, les vallées de la Bruche et de la Mossig sont des axes structurants du territoire départemental, bénéficiant de gares et d'arrêts de transport en commun en site propre (liaisons TER, TSPO). L'enjeu de la " grande accessibilité " vise à maintenir la bonne desserte en transport collectif des pôles urbains du territoire, et de l'accroître sur des polarités secondaires afin de favoriser le rabattement sur des gares de substitution. Toutefois, les liaisons nord-sud du territoire en transport en commun doivent être renforcées. Aussi, la création d'une ligne de transports en commun performante entre les pôles urbains du secteur Mossig-Vignoble et le pôle départemental Molsheim-Mutzig-Dorlisheim s'avère-t-elle nécessaire.

**Sur le plan démographique**, le territoire Bruche-Mossig s'est fortement développé à partir des années 90 par des apports migratoires, induits par le dynamisme économique du territoire. Au cours des dernières années, la croissance de la population s'est ralentie à l'échelle du SCoT, tout en restant positive. Ces évolutions sont toutefois très contrastées. Les secteurs de plaine, notamment la couronne périurbaine de l'Eurométropole accueillant aussi les pôles d'emplois les plus importants sont ceux dont la croissance démographique a été la plus soutenue, alors que les secteurs de montagne connaissent un ralentissement. On constate toutefois, dans le contexte de pandémie actuel, un renforcement de la demande résidentielle dans les zones rurales et de montagne.

Pour la plaine et une partie du piémont, la production de nouveaux logements et leur diversification est un des enjeux fondamentaux du projet du SCoT. Par ailleurs, près des deux tiers du parc immobilier datent d'avant les crises pétrolières des années 70 et bien avant les réglementations thermiques. Un constat préoccupant au regard de la précarité des ménages (notamment les personnes âgées, propriétaires de grands logements). Dans le cadre de l'élaboration du PCAET, les élus ont opté pour un scénario volontariste en matière de rénovation énergétique des logements.

Le SCoT affirme une volonté de rechercher une plus forte sobriété foncière qu'au cours des périodes passées. Dans ce contexte, il s'agira d'une part, de privilégier la création de logements neufs au sein du tissu déjà urbanisé, en densification ou mutation, tout en recentrant l'urbanisation autour des

cœurs de villes et de villages, et d'autre part, d'inscrire le développement économique, dans les espaces déjà urbanisés, notamment les zones d'activités existantes, via la remobilisation des friches et l'optimisation des dernières réserves existantes. Les conventions Petites Villes de Demain déclinent ces enjeux et précisent les projets sur le territoire.

**Les choix retenus** pour élaborer le SCoT Bruche Mossig reposent sur une stratégie de structuration et de renforcement du maillage de villes, bourgs et villages du territoire, en proposant une armature urbaine.

*Le premier choix fondateur du projet du SCoT est d'accroître la dynamique économique du territoire Bruche-Mossig, tant en termes d'accueil et de développement des entreprises, qu'en matière de diversification des filières et des activités. Ceci afin de maintenir et créer les emplois et les richesses nécessaires à la satisfaction des besoins des habitants.*

*Le second choix central du projet est d'accompagner et de renforcer l'attractivité économique du territoire par son attractivité résidentielle : améliorer la diversité globale du parc de logements, choix d'une organisation urbaine plus recentrée sur ses équipements et ses services*

*Le troisième choix central du projet repose sur l'organisation et l'offre des déplacements futurs plus durables*

*Le quatrième et dernier choix fondamental du SCoT Bruche-Mossig est de tenir compte des caractéristiques et potentialités des différentes entités qui composent le territoire dans une recherche de complémentarité et d'équilibre de l'ensemble.*

*Les choix retenus au regard des enjeux environnementaux visent la maîtrise de la consommation foncière, la préservation du paysage, la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques, la définition d'une stratégie pour les zones inondables, l'amélioration de la qualité de l'eau, l'amélioration de la qualité de l'air et l'amélioration de la sobriété énergétique*

## **ETUDE MOBILITE**

Le PETR Bruche Mossig a engagé une étude mobilité pour affiner les éléments dégagés lors de l'élaboration du SCoT, et pour doter le territoire de leviers pour prendre en main la thématique mobilité. Le rendu de l'étude, retenue dans le cadre de l'appel à projet *Tenmod*, est prévue pour juin 2021.

Le diagnostic a d'ores et déjà permis d'identifier les enjeux suivants :

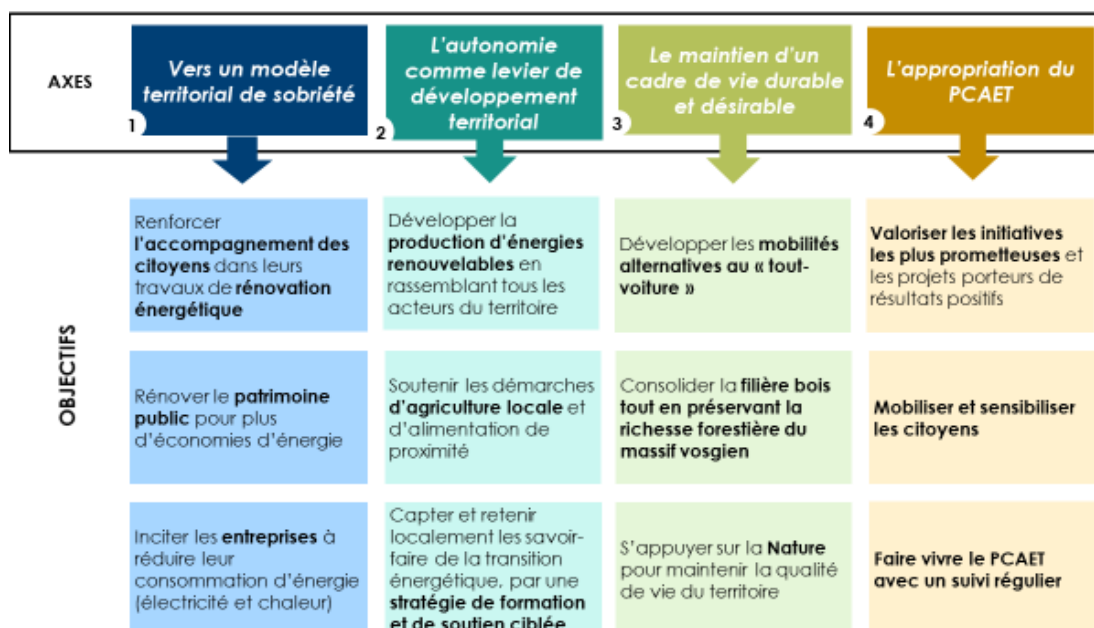
- Des niveaux de desserte inégaux
- Développer une offre diversifiée adressée à toutes les composantes du territoire
- Faire évoluer l'offre ferroviaire (articulation avec d'autres mobilités)
- Renforcer les interactions du TSPO avec d'autres solutions de mobilité (rabattement, coordination lignes fluo, TAD)
- Améliorer le réseau des pistes cyclables (sécurisation, traitement des discontinuités, signalétique)
- Améliorer les solutions de rabattement sur les gares (stationnement, covoiturage, coordination correspondances, promotion des modes actifs)
- Améliorer la desserte des grandes zones d'emplois (accès aux gares, connexion offres de mobilité, solutions collectives/groupées, TAD adapté)

A noter que les 3 communautés de communes du PETR Bruche Mossig ont pris la compétence AOM.

## **PCAET**

L'élaboration du Plan Climat du territoire Bruche Mossig, décliné à l'échelle de chaque communauté de communes, a été engagée par le syndicat en 2018 ; le plan d'action étant en cours de finalisation, le PETR prévoit d'arrêter le PCAET à l'automne 2021.

La stratégie de transition écologique du Plan Climat se décline autour de 4 grands axes.



### 1. Vers un modèle territorial de sobriété

Le territoire du PETR Bruche Mossig est aujourd'hui consommateur d'énergie, du fait d'une activité économique et industrielle soutenue mais également d'un bâti résidentiel et tertiaire parfois vieillissant et peu performant sur le plan énergétique, en particulier dans le massif vosgien. La sobriété énergétique fera l'objet d'une dynamique volontariste auprès de plusieurs cibles :

- Les particuliers
- Le patrimoine des collectivités
- Les entreprises et industries

### 2. L'autonomie comme levier de développement territorial

Les acteurs du territoire souhaitent aujourd'hui recentrer la production des ressources et limiter ses approvisionnements extérieurs pour tendre vers une économie plus territorialisée. Trois orientations majeures sont projetées :

- Le développement des énergies renouvelables locales
- Le recentrement de la production agricole et de l'approvisionnement alimentaire
- Une stratégie de formation et de soutien ciblée pour les filières de la transition écologique

### 3. Le maintien d'un cadre de vie durable et désirable

Le territoire bénéficie d'un environnement exceptionnel (forêts, cours d'eau, coteaux et petites montagnes, terres agricoles...) et donc d'un potentiel important. Cet environnement d'exception requiert une attention et une ambition particulières qui se traduisent par les efforts suivants :

- Le développement des mobilités alternatives au « tout-voiture »
- La consolidation de la filière bois
- Le recours à des solutions reposant sur la nature



#### **4. Une stratégie air-énergie-climat mobilisatrice**

Le PCAET est une démarche de planification stratégique et opérationnelle. Néanmoins, il ne saurait rester un simple document de référence et doit au contraire devenir l'outil d'une mobilisation forte de la part des acteurs territoriaux contribuant à son élaboration. Trois vecteurs d'action permettront cette mobilisation :

- La valorisation des projets vertueux sur le plan de l'environnement
- La mobilisation et la sensibilisation
- Le suivi régulier du PCAET

#### **RELATIONS AVEC D'AUTRES TERRITOIRES**

Le PETR, les EPCI et les communes du territoire Bruche Mossig ont engagé des relations de travail avec les territoires voisins ou plus éloignés, plus ou moins formalisés : contrat de réciprocité CCVV/EMS/Saint-Dié, liaison cyclable CCMV/Saverne, conférence des SCoT, conférence des Présidents des PETR Piémont des Vosges/Bruche Mossig/ Alsace Centrale, comités Natura 2000, échanges avec le PETR de Sarrebourg pour le projet de réserve de Biosphère, échanges avec l'EMS (plan climat, mobilité, espaces de télétravail, ...), jumelages des communes, projets de coopération dans le cadre du programme LEADER (le retour du loup, la rénovation énergétique du bâti ancien remarquable, ...)

#### **Stratégie du territoire**

La Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble se situe à une vingtaine de kilomètres de Strasbourg. Elle fait partie du Canton de Saverne et de Molsheim et est rattachée à l'arrondissement de Molsheim. Elle est issue de la fusion, dans le cadre de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la Communauté de Communes des Coteaux de la Mossig et de la Communauté de Communes de la Porte du Vignoble. Le territoire s'étend sur 174,3 km<sup>2</sup> et compte 24 544 habitants pour 24 communes.

Les Communes de Marlenheim et de Wasselonne étaient respectivement les deux bourgs centres des deux anciennes intercommunalités et représentent 41 % de la population intercommunale. Cette centralité a perduré après la fusion : elles ont été identifiées comme pôles urbains dans le cadre du SCoT Bruche Mossig. La collectivité a d'ailleurs signé avec l'Etat, aux côtés des deux bourgs centres, la convention d'adhésion Petites villes de demain le 21 mai 2021.

En effet, dans le cadre de ses compétences, la communauté de communes intervient sur le territoire en matière de développement économique et touristique, d'équipements sportifs structurants, d'enfance et de jeunesse, d'accessibilité aux services publics, cadre de vie et d'infrastructures routières.

#### **Synthèse des enjeux prioritaires**

##### **1. Attractivité et tourisme durable, gisement d'emplois et de développement économique**

Le territoire Mossig et Vignoble a pour ambition de développer les sports de nature à des fins touristiques mais également de cohésion territoriale et sociale. Favoriser l'accès à l'activité sportive et ludique de plein air est une volonté politique partagée, tout comme le développement de la pratique du vélo à tous les âges.

La création d'un pôle d'activités de sport de nature, le développement des pistes cyclables, la réalisation de sites de pratiques sportives et de loisirs permettront ainsi à la collectivité de promouvoir le sport-santé en extérieur et la mobilité douce sécurisée auprès des habitants du territoire et au-delà.

La valorisation du patrimoine contribue à la démarche locale d'un tourisme durable à destination d'un potentiel de 2 millions de visiteurs excursionnistes de la région (à 1h30 alentours).

## Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme

Projet	Porteur projet	2021-2022	2023-2026	Projet Prioritaire
Liaison cyclable Molsheim - Saverne (Balbronn/Bergbieten, Wasselonne/Cosswiller, Romanswiller/Saverne)	CCMV	x		oui
Schéma cyclable intercommunal	CCMV	x	x	
Création parc de loisirs dédié au vélo et trail center	CCMV	x		oui
Programme Savoir Rouler A Vélo	CCMV		x	
Réalisation d'une pumptrack - complexe multisports Wasselonne	CCMV	x		
Etude projet Maison du Tourisme et du Terroir	CCMV	x		oui
Réalisation d'une pumptrack	Balbronn	x		
Pupitres d'information historique et touristique	Balbronn	x		
Création 2 aires de jeux et jardin public	Cosswiller		x	
Aire de fitness outdoor + street workout	Dahlenheim	x		
Création de sentiers communaux et aires ludiques	Dahlenheim	x		
Réaménagement et sécurisation étang de pêche	Dahlenheim		x	
Création terrain football synthétique	Hohengoelt	x		
Création aire de jeux	Jetterswiller		x	
Création d'une aire de pétanque	Kirchheim	x		
Création terrain multisport synthétique et espace de musculation extérieur	Marlenheim		x	oui
Réhabilitation des courts de tennis	Marlenheim		x	
Aménagement d'un parcours intergénérationnel / réhabilitation de la Promenade des Moulins	Marlenheim		x	oui
Création de pupitres d'information touristique	Marlenheim	x		oui
Construction d'un ensemble sportif	Nordheim	x		oui
Réhabilitation aire de jeux centre	Nordheim	x		
Restructuration aire de jeux	Scharrachbergheim-Irmstett	x		
Panneaux de signalétique	Scharrachbergheim-Irmstett	x		
Restructuration aire de jeux "Grand Lanvally" - accès PMR	Wangenbourg-Engenthal	x		oui
Construction salle multi-activités	Wasselonne		x	
Aménagement parc intergénérationnel avec circuit sportif de santé pour les séniors (EHPAD de Wasselonne)	Wasselonne		x	oui
Création aire intergénérationnelle	Westhoffen	x		
Création lieu culturel via restauration synagogue	Westhoffen		x	
Création de pupitres d'information touristique	Wangen	x		oui
Trans'versants écotourisme	Wangen	x		
Création 2 sentiers piétons reliant le village à l'ancienne route romaine	Zeinheim	x		
Valorisation du patrimoine	détails par commune en annexe	x	x	

## 2. Adaptation de l'organisation du territoire et des équipements publics aux besoins des populations

La collectivité investit dans l'aménagement de son territoire en fonction des besoins recensés, dans le cadre de ses compétences.

Pour répondre aux problématiques démographiques identifiées, l'augmentation des structures d'accueil des enfants, notamment dans le temps périscolaire, fait l'objet d'un engagement fort. Les thématiques comme la mobilité, l'accessibilité, la sécurité, la cohésion, la santé et la culture sont également au cœur de l'action des communes du territoire.

La nécessité de renforcer les liens entre plaine, vignoble et moyenne montagne se traduit notamment par le maintien d'une bonne desserte en transport en commun, le développement des liaisons secondaires et des solutions de rabattement et substitution.

### Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme

Projet	Porteur projet	2021-2022	2023-2026	Projet Prioritaire
Construction Périscolaire Bergbieten	CCMV	x		oui
Restructuration des sites scolaires/périscolaires Marlenheim	CCMV		x	oui
Travaux d'accompagnement TSPO	CCMV	x		
Construction Ecole Bergbieten	Bergbieten	x		oui
Aménagements et sécurisation, accessibilité	Crastatt		x	oui
Aménagements et sécurisation carrefours et ramassage scolaire	Dahlenheim		x	
Aménagement locaux/résidence pour séniors et jeunes	Dangolsheim		x	
Rénovation station d'épuration	Jetterswiller		x	
Réhabilitation du presbytère en 3 logements	Knoersheim	x		
Réhabilitation du Centre Culturel et Sportif Les Roseaux	Marlenheim		x	
Déploiement d'un système de vidéoprotection	Marlenheim	x		
Installation vitrine d'informations légales électronique Mairie	Marlenheim	x		
Mise en place de circuits de mobilité douce et sécurisés	Marlenheim		x	oui
Extension logement maison Alter	Nordheim		x	
Réhabilitation et agrandissement local kiné	Nordheim		x	
Transformation ancienne mairie en bâtiment associatif	Nordheim		x	oui
Construction Maison d'associations	Rangen	x		oui
Création nouvelle école intercommunale avec Cosswiller	Romanswiller		x	
Transformation d'une habitation en maison d'associations	Traenheim	x		
Programme "priorité aux enfants" (sécurisation et circulation douce)	Wangen + CCMV	x		
Réhabilitation domaine "Les Hiboux" en Maison de santé	Wangenbourg-Engenthal	x		oui

### 3. Changement climatique, fragilité de l'environnement et des ressources naturelles à préserver

Pour limiter les conséquences du changement climatique sur l'environnement, la collectivité souhaite mener des actions d'exemplarité pour ses habitants et ses entreprises.

En optant pour la rénovation énergétique des bâtiments publics et l'augmentation de la part des énergies renouvelables, les communes visent l'autonomie et la sobriété énergétique. Lutter contre l'imperméabilité des sols, promouvoir les circuits courts sont autant de leviers pour agir en faveur de la préservation des ressources naturelles sur le territoire.

### Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme

Projet	Porteur projet	2021-2022	2023-2026	Projet Prioritaire
Installation bornes de recharge pour véhicules électriques	détails par commune en annexe	x	x	oui
Eclairage public	détails par commune en annexe	x	x	oui
Photovoltaïque	détails par commune en annexe	x	x	oui
Rénovation énergétique	détails par commune en annexe	x	x	oui
Végétaliser et déminéraliser	détails par commune en annexe		x	
Traitement, déconstruction et aménagement de la friche KOLB	CCMV		x	oui
Programme Autonomie alimentaire	Wangen	x		
Etude projet mini centrale énergie hydro	Wangen	x		

Chaque **projet prioritaire** fera l'objet d'une « **fiche projet** » - modèle joint (descriptif détaillé, partenaires, plan de financement, calendrier de réalisation...). **Les signataires s'engagent à faire avancer ces projets dans l'année en cours** (actualisation annuelle).

La signature du PTRTE par l'État, la Région et la CeA ne vaut pas soutien financier ou appui systématique en ingénierie pour les projets qui y sont listés. Ces derniers demeurent soumis aux procédures particulières et aux critères d'éligibilités propres à chacun des dispositifs, appréciés à la date du dépôt de la demande.

*Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement **évolutive**. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte **sans procédure d'avenant**.*

### 3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaires** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.

➔ **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat, la Région et la CEA au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

### 4. Les engagements des partenaires

#### Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026

- Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances
- Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires

#### Les engagements du territoire :

- Identifier un référent technique
- Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance
- Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets

#### Les engagements de la Région :

- Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région
- Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires

#### Les engagements de l'État :

- Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes
- Contribution à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE

#### Les engagements de la Collectivité Européenne d'Alsace :

- Accompagner les porteurs de projet en mobilisant le réseau d'ingénierie Alsace, les services de la CEA et en particulier les délégations territoriales

- Contribuer à l'enrichissement des projets d'attractivité dans le cadre d'un travail partenarial de co-construction

### Les contacts techniques du PTRTE

Territoire	Région	CEA	Etat
<p>Aurélie SCHEER Chargée de mission Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble 03 88 04 10 97 aurelie.scheer@mossigvignoble.fr</p> <p>Michèle HEUSSNER Directrice PETR Bruche Mossig 03 88 97 25 44 06 37 24 32 83 michele.heussner@petrbruchemossig.fr</p>	<p>Nicolas LOQUET Directeur Maison de la Région Sélestat 06 38 10 80 58 nicolas.loquet@grandest.fr</p> <p>Sophie JAMBON Développement Territorial Maison de la Région Sélestat 03 88 58 41 12 / 07 86 66 50 69 sophie.jambon@grandest.fr</p> <p>Anne PICARD-LEMONNE Chargée de mission Direction Cohésion des Territoires 03 89 36 29 97 anne.picard-lemonne@grandest.fr</p>	<p>Francis KLEIN Délégué de la Direction Générale Délégation Territoriale Ouest Alsace 03 68 33 82 08 06 75 70 02 83 francis.klein@alsace.eu</p>	<p>Jean-Christophe NOTTER Secrétaire Général Sous-Préfecture de Molsheim 03 88 49 72 62 06 16 41 32 11 jean-christophe.notter@bas-rhin.gouv.fr</p>

## Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

### Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

### Composition du comité de pacte

Etat : Préfet de Département ou son représentant
Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région
CEA : Vice-Président et/ou Délégué de la Direction Générale à l'échelle du territoire
Territoire : Président de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble et Président du PETR Bruche Mossig

### Signataires du Pacte

Territoire	Région	CEA	Etat
<p>Président de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble</p> <p>Président du PETR Bruche Mossig</p>	<p>Vice-Président du Conseil Régional</p>	<p>Vice-Président de la Collectivité Européenne d'Alsace</p>	<p>Préfet de département</p>

## Annexes

- Données environnementales
- Détails des projets par commune
- Modèle fiche projet